



Rapport des activités  
2013-2014



**AJEFNE**

Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse

*Accès Justice Access / AJEFNE*

1663 rue Brunswick

Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3Z6

Téléphone : (902) 433-2085 / Sans frais : 1-844-250-8471

*information@ajefne.ns.ca / www.ajefne.ns.ca*

# Rapport de la présidence



Il y a 20 ans de cela, plusieurs étaient sceptique quant à la nécessité et le succès d'une association de juristes œuvrant pour un meilleur accès à la justice en français en Nouvelle-Écosse. Aujourd'hui, nous fêtons notre 20<sup>ième</sup> anniversaire et vingt ans d'accomplissements. Nous sommes maintenant reconnus et connus auprès des gouvernements et des diverses associations œuvrant pour la justice en Nouvelle-Écosse. Nous avons su nous tailler une place de choix parmi les organismes acadiens

et francophones de la province et il ne fait aucun doute sur l'importance de notre contribution pour l'avenir.

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport de l'Association pour l'année 2013-2014 dans le cadre de notre Assemblée générale annuelle. Il va sans dire que le projet le plus spectaculaire de cette année est l'ouverture du centre d'accès à la justice bilingue qui se fera lors de nos assises annuelles. Grâce aux efforts de la directrice générale, appuyée de l'exécutif et du conseil d'administration, les nombreuses démarches auprès du ministère de la justice du Canada ont porté fruits avec comme résultante l'octroi d'un fonds de 1 026 145,00\$ sur une période de quatre ans. La province de la Nouvelle-Écosse a aussi fait une contribution de 5 000,00\$ envers la réalisation du projet.

L'association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse (AJEFNE) continue d'œuvrer vers un accès plus accru aux services juridiques en français pour les acadiens et les francophones de la Nouvelle-Écosse. Nous avons aussi comme objectif de travailler avec nos membres afin de développer les outils et les structures nécessaires pour leur permettre de mieux répondre aux besoins de

leurs clients qui désirent obtenir des services juridiques en français. Je désire prendre cette occasion pour remercier Justice Canada et Justice Nouvelle-Écosse pour leur travail auprès de l'AJEFNE et pour l'appui financier qu'ils nous ont accordé. Toute la province se verra enrichie par l'ouverture de ce centre bilingue. Nous pouvons être fiers de cet accomplissement car notre objectif premier est de servir la communauté francophone et acadienne, qui n'aurait pas nécessairement été le cas si un autre organisme avait pris les rênes d'un tel projet.

D'autres parts nous avons continué nos démarches auprès de la province afin de faire avancer plusieurs dossiers importants pour nos juristes ainsi que pour la communauté acadienne et francophone.

Le grand défi pour l'avenir sera certainement de rendre le centre d'accès à la justice autonome sur le plan financier. Toutefois, nous devons aussi continuer d'œuvrer à l'amélioration de l'accès à des services juridiques en français en Nouvelle-Écosse, ce qui est la raison d'être de notre Association.

Je désire profiter de l'occasion pour remercier Nancy Hayes, la directrice générale, pour son travail durant l'année et aussi Brenda Christie, la coordonnatrice du centre, qui fut embauchée cette année et qui a su prendre la relève pendant le congé de maladie de Mme Hayes.

Enfin un merci spécial aux membres du CA pour leur appui et merci à Suzanne Robichaud qui a dû nous quitter cette année.

A handwritten signature in black ink that reads "Réjean Aucoin". The signature is written in a cursive, flowing style.

Réjean Aucoin  
Président



**AJEFNE**  
Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse

# Rapport de la direction générale

---



C'est avec joie que je vous présente le rapport annuel 2013-2014 de l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse (AJEFNE).

Cette année a été consacrée à déterminer la place de l'Association face aux attentes de Justice Canada avec la nouvelle logique d'investissement de la Feuille de route 2013-2018. Depuis quelques années déjà, vous avez pu constater nos démarches d'abord avec un voyage exploratoire au Québec (Été

2012) pour en savoir plus sur les Centres de justice de proximité, suivi de l'étude de faisabilité (2012-2013) qui a confirmé que ce concept pouvait répondre aux besoins de notre communauté et finalement, notre plan d'affaires que nous avons déposé auprès de Justice Canada en octobre 2013 qui confirmait notre désir d'ouvrir un centre d'accès à la justice en Nouvelle-Écosse.

La tâche a été ardue et l'attente très longue mais je suis fière d'annoncer l'obtention d'un projet-pilote de 4 ans pour l'implantation du premier centre d'accès à la justice en Nouvelle-Écosse. Le centre offrira des services d'information juridique bilingue dès novembre 2014. Les services seront disponibles directement à nos bureaux situé au 1663 rue Brunswick à Halifax ou par téléphone au 902-433-2085 ou 1-844-250-8471. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour avoir plus d'information.

Malgré tout le travail, nous n'avons pas négligé notre communauté. Nous avons continué à répondre à vos demandes d'informations et de formations. En partenariat avec le RANE, nous avons fait une tournée pour vous remettre notre livret «Prévenir l'abus, c'est mon but». C'est toujours un plaisir de vous rencontrer. Je vous remercie de votre appui constant. J'en profite aussi pour remercier les membres de notre conseil d'administration, nos nombreux partenaires et particulièrement, les membres de l'Association qui n'hésite jamais à nous offrir leur aide. Je souhaite un grand succès au centre «Accès Justice Access».

Je vous invite maintenant à découvrir nos activités de cette année plus en détails. Bonne lecture!



À tous, merci!  
Nancy Hayes, directrice générale

## Représentation de la direction générale:

L'Association des juristes d'expression française est sollicitée de façon régulière pour participer à divers événements ou rencontres.

## Rencontre des directions générales de la FAJEFCL

La FAJEF continue d'organiser à chaque mois des conférences téléphoniques pour permettre aux directions générales des AJEFs de partager des idées de projets, de mettre sur pied des partenariats interprovinciaux et de bénéficier de l'expertise de nos homologues. Ces réunions nous ont aussi permis de suivre la réflexion de chaque AJEF sur son avenir et son positionnement comme fournisseur de services direct aux citoyens et citoyennes de sa province.

## Comité directeur sur l'immigration francophone

L'AJEFNE siège au comité directeur sur l'immigration francophone. Cette année, le comité a mis beaucoup d'efforts sur la stratégie de recrutement des immigrants francophones.

## Plan d'action sur la violence familiale 2010

Nous continuons de siéger sur le Metro Interagency Committee on Family Violence (MICFV). Ce comité regroupe des organismes qui s'intéressent à la violence familiale. Grâce à ce comité, nous pouvons mieux sensibiliser les divers intervenants du milieu judiciaire (avocats, policiers, intervenants des maisons de transition, directeurs de service d'intervention, etc.) à la réalité des acadiens et francophones de la province.

## Formation

L'AJEFNE continue d'être sollicitée pour offrir des ateliers ou des conférences juridiques portant sur divers domaines du droit. Nous continuons d'offrir l'atelier sur «Les rôles et les responsabilités d'un conseil d'administration» aux divers organismes de la communauté qui nous en font la demande. De plus, il y a encore plusieurs organismes qui continuent de solliciter l'aide de l'AJEFNE pour obtenir des renseignements portant sur les statuts et règlements.

## Développement professionnel

L'AJEFNE continue de rechercher des formations qui répondent aux besoins de ses membres. En collaboration avec le ministère de la justice de la Nouvelle-Écosse, nous continuons d'offrir des formations qui s'adressent à divers intervenants tel que les agents de probation, les greffiers, les procureurs de la Couronne et les avocats de la défense.

## Rencontres avec nos divers partenaires / Services à la communauté

Nous continuons d'appuyer les activités de nos partenaires communautaires en participant à leurs activités ou en créant des partenariats pour des nouveaux projets. Nous répondons toujours aux appels de la communauté pour obtenir de l'information, des dépliant ou trouver un avocat francophone dans leur région. C'est toujours un plaisir de pouvoir les aider. Cette année encore, nous avons reçu des demandes d'informations de la communauté anglophone ce qui nous prouve le grand besoin d'information juridique que rencontre les justiciables de la Nouvelle-Écosse

## Centre d'accès à la justice :

Nos efforts ont porté fruits et l'AJEFNE ouvrira dans le cadre de son assemblée annuelle son nouveau Centre d'accès à la justice bilingue, le premier en Nouvelle-Écosse. Ce projet a été rendu possible grâce à l'octroi d'un fonds de 1 026 145,00\$ sur une période de 4 ans du Ministère de la Justice du Canada. La province de la Nouvelle-Écosse a aussi fait une contribution de 5 000,00\$ envers la réalisation de ce centre. L'AJEFNE va pouvoir ainsi fournir des informations juridiques aux nombreux justiciables néo-écossais aux prises avec un problème touchant la justice, ce qui engendre souvent d'autres problèmes si non résolu.

## Représentation :

L'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse est sollicitée de façon régulière pour participer à divers événements ou rencontres.

## Représentation de la présidence

L'AJEFNE est représentée par la présidence ou un de ses membres au sein de nombreux organismes provinciaux et nationaux, notamment à la Société du barreau de la Nouvelle-Écosse, au Conseil provincial des membres de la FANE, au Comité consultatif pour l'accès à la justice dans les deux langues officielles et au Conseil d'administration de la Fédération des associations de juristes d'expression française de Common Law (FAJEF).

## Comité provincial de justice

Depuis 2004, l'AJEFNE tient en moyenne quatre rencontres avec les représentants du ministère provincial de la Justice dont une rencontre avec le ou la ministre de la Justice. Cette année la rencontre a eu lieu avec Mme Lena Diab Mtlege nommée ministre de la Justice dans le nouveau gouvernement libérale. L'AJEFNE continue de s'assurer que les préoccupations en matière de justice de la part des juristes et de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse fassent partie des discussions avec les représentants du ministère. Le but ultime est que les justiciables francophones et acadiens puissent obtenir de plus amples services en français. Ces rencontres ont permis de discuter de plusieurs dossiers dont :

## Homologation des testaments en français

- √ L'homologation des testaments en français est une des questions qui demeurent irrésolues depuis la création de l'Association il y a 20 ans. En effet, l'article 12 du règlement relatif au Probate Act empêche tout citoyen de déposer un testament rédigé uniquement en français au tribunal des successions sans être accompagné d'une traduction. L'AJEFNE poursuit ses revendications afin de permettre l'homologation de testaments rédigés en français dans cette province. Plusieurs embûches demeurent, mais nous avons toujours espoir de faire progresser ce dossier. D'ailleurs, une rencontre aura lieu sous peu avec les représentants du ministère des affaires communautaires responsables du dossier.

## Des modifications aux troupes à l'intention des jurés

- ✓ Des modifications sont toujours requises afin d'améliorer la documentation française pour ceux qui se retrouvent assignés à la fonction de juré. Le tout doit recevoir l'approbation des juges et du ministre de la justice.

## Les règles de procédure civile

- ✓ Les règles sont maintenant disponibles en français sur le site des Cours de la Nouvelle-Écosse. Par contre, elles n'ont toujours pas force de loi, donc elles ne peuvent pas être citées comme référence à la cour. De plus, nous savons que les formulaires ont aussi été traduits mais ils ne sont pas disponibles. L'AJEFNE poursuit ses revendications pour rendre les formulaires disponibles et faire changer la loi afin que la version française des règles de procédures et de ses formulaires soit reconnue comme ayant force de loi.

## Service à la cour suprême, division de la famille

- ✓ Nous avons porté à l'attention du ministère l'impossibilité, si non la difficulté de déposer une demande de divorce en français en Nouvelle-Écosse. Deux embûches demeurent ; les formulaires sont unilingues anglais et la province et les juges invoquent le manque de personnel bilingue à la cour pour traiter de telles demandes. Malgré le peu de progrès sur ce plan, nous considérons que la Nouvelle-Écosse a des obligations à cet égard puisque la Loi sur le divorce est une loi fédérale. Nous avons eu la permission de déposer une demande de divorce en français, mais ceci nécessiterait plusieurs jours de travail pour traduire les formulaires nécessaires. Le dossier est à suivre.

## Formulaires du Code criminel

- ✓ L'AJEFNE continue de suivre le dossier en ce qui a trait aux formulaires du Code criminel qui n'étaient pas toutes disponibles en français dans toutes les cours.

## Nomination des juges bilingues

- ✓ L'AJEFNE reconnaît un certain effort du gouvernement en vue d'améliorer les services juridiques en français avec la nomination de juges bilingues. Malgré ceci, nous désirons rappeler à la ministre que présentement, il n'y a aucun juge francophone siégeant à la cour de la Famille. Quoique les quelques juges bilingues qui siègent à la cour Provinciale peuvent entendre des causes familiales, nous sommes d'avis qu'il serait préférable que la cour de la Famille soit dotée de juges bilingues et spécialisées dans le domaine du droit familial. Du côté des nominations fédérale, Madame Denise Boudreau de Chéticamp fut nommé à la cour Suprême de la Nouvelle-Écosse et nous la félicitons. D'ailleurs, elle est la première femme acadienne à accéder à ce poste et la première juriste à être nommée de la région acadienne de Chéticamp.

## Programme d'information aux parents

√ Depuis janvier 2013, le Programme d'information aux parents est offert en français aux parents en instance de divorce ou faisant une demande de garde d'enfant. Lors de cet atelier, les parents sont sensibilisés à l'importance d'établir une communication saine entre eux afin de protéger leurs enfants. Le Programme est offert en personne aux acadiens et francophones à Halifax et par vidéoconférence pour les acadiens et francophones en région. Le programme est disponible en français auprès du Family Law Information Centre, mais peu de demandes en français ont été faites à ce jour.

## La "Societies Act"

√ Malgré que la traduction de la "Societies Act" fut l'une des premières réussites de l'Association, la version française n'a toujours pas force de loi. De plus, durant les modifications au site web, la version française et ses formulaires n'étaient plus disponibles. L'AJEFNE poursuit ses démarches afin de faire adopter la version française de la loi et de ses formulaires, puisque le doute demeure à savoir si nos associations incorporées en français ont force de loi.

## Programmation

Pour 2013-2014, nous avons reçu un «Fond transitoire» afin de nous permettre de préparer l'avenir de notre association suite à l'annonce en avril 2013 de l'abolition du financement de base de toutes les AJEFs appelé «Programmation». Afin d'obtenir le «Fond transitoire pour 2013-2014» nous devons nous engager à déposer un plan d'affaires avant le 31 octobre 2013. Pour nous aider dans cette tâche importante, nous avons embauché la consultante Vanessa Haché. Avec elle, nous avons été en mesure de revoir notre mission mais surtout nos actions afin de mieux remplir cette mission. Il est important de mentionner que les AJEFs peuvent continuer de compter sur du financement grâce à la réalisation de projets innovateurs répondants aux 2 piliers de Justice Canada. C'est-à-dire l'information des citoyens et la formation des intervenants du milieu juridique. Dans les dernières années, l'AJEFNE a vu son financement réduit ce qui nous a forcé à abolir un poste et fermer notre bureau. Il était donc primordial de se questionner sur notre avenir. Suite au dépôt de notre plan d'affaires dont les commentaires ont été très positifs, nous avons déposé une demande de financement pour un projet-pilote de 4 ans pour l'implantation d'un centre d'accès à la justice bilingue en Nouvelle-Écosse. Nous nous sommes inspirés du concept des Centre de justice de proximité du Québec.

## Projet SAIC (Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes) – Mentorat avec le Centre de justice de proximité de Québec

Dans le cadre du programme de coopération et d'échanges entre le Québec et la Nouvelle-Écosse, l'AJEFNE a obtenu des fonds pour effectuer un voyage de formation pour être bien préparé afin d'implanter un centre d'accès à la justice en Nouvelle-Écosse. Le Centre de justice de proximité du Québec a accepté d'être notre mentor dans cette grande aventure. Durant notre voyage d'une semaine, nous avons pu participer à toutes les activités du centre, apprendre ce qui fonctionne et ce qui fonctionne moins au niveau des offres de services autant que dans les défis rencontrés par le personnel. Grâce à ce mentorat, nous pouvons être assurés du succès de notre projet. Nous tenons à remercier Me Audrey Villeneuve et son équipe exceptionnelle pour leur générosité de temps et de cœur.

## Projet «Phase préliminaire pour l'implantation d'un centre de justice de proximité en Nouvelle-Écosse»

Suite à l'appui du SAIC, Justice Canada nous a accordé des fonds afin d'effectuer une phase préliminaire pour l'implantation d'un Centre de justice de proximité en Nouvelle-Écosse. Les fonds nous ont permis d'embaucher la coordonnatrice du centre, madame Brenda Christie. Madame Christie possède une formation en travail social et une grande expérience en relation d'aide en plus d'être parfaitement bilingue. Nous ne pouvions pas espérer une meilleure personne pour accueillir les gens qui auront besoin de nos services. C'est en sa compagnie que je suis allée à Québec pour la formation du personnel du futur centre de la Nouvelle-Écosse. Grâce à ce voyage, nous sommes revenues avec des connaissances approfondies

des défis que nous risquons de rencontrer particulièrement, la dimension de l'instabilité psychologique des utilisateurs et les dangers pour la sécurité des employés auxquels le centre pourrait faire face. Les connaissances acquises durant ce voyage nous permettront d'éviter certaines difficultés et de bien connaître nos besoins en ressources humaines, matérielles ou financières.

## Journée du droit 2013

La journée du droit 2013 a encore connu un immense succès. Cette année avec l'aide d'un comité organisateur, nous avons offert des rencontres diversifiées à nos jeunes. Une trentaine d'élèves du cours de droit, de sciences politiques et du baccalauréat international des écoles secondaires du CSAP de toute la province, de même que des gens du public ainsi qu'une dizaine de bénévoles, ont participé à cette journée qui a été enrichissante. Cette année, les nombreuses activités se sont déroulées au palais de justice de Dartmouth dans la salle d'audience de la juge en chef Pamela Williams. Nos jeunes ont eu la chance de rencontrer et de questionner la juge en chef qui possède un parcours professionnel unique en tant que femme. Par la suite, l'agent Pierre Bourdage est venu leur parler du travail de policier et de relationniste de la police régionale d'Halifax ainsi que de ses missions internationales. Me Prem Rawal pour sa part, a parlé de son travail comme procureur militaire et lui aussi a partagé ses expériences de missions internationales. Comme à l'habitude, les jeunes ont pu visiter les cellules du palais de justice. Et nous avons terminé notre journée avec des procès simulés présidés par Me John Nisbet qui jouait le rôle de juge entouré de Me Danielle Bastarache, procureur de la couronne, Me Claire Levasseur avocate de l'aide juridique, Me Richard Deveau, procureur de la couronne et Me Thomas Kayter avocat de la défense. Je tiens à remercier nos commanditaires pour l'évènement de cette année, Weldon McInnis Barristers and Solicitors, Boyne Clarke Lawyers LLP, Stewart McKelvey Lawyers Avocats, Burchells LLP et Mac Mac & Mac Law Offices. Un grand merci pour votre appuie.

## Projet «Prévenir l'abus c'est mon but»

L'AJEFNE continue de participer à ce projet pancanadien parrainé par l'AJEFA. Pour la deuxième année de ce projet de 3 ans, nous avons effectué une tournée provinciale des régions acadiennes pour remettre le livret et informer nos aînés et notre communauté sur la prévention des diverses formes d'abus en partenariat avec le Regroupement des aînées et aînés de la Nouvelle-Écosse (RANE). J'ai aussi participé au Symposium de la justice réparatrice à Toronto où nous avons entre autre reçu une formation privé avec madame Arlene Groth, spécialiste en justice réparatrice pour l'abus envers les aînés de Waterloo. Nous avons assisté à un extrait d'une pièce de théâtre très touchante offerte par les aînés sur le sujet de l'abus. Elle nous a aussi fait participer à un cercle de guérison (Healing Circle), technique très répandue auprès des communautés autochtones. Durant la dernière année de ce projet, nous continuerons d'inviter d'autres partenaires à joindre le comité de consultation. De plus, nous évaluerons les diverses options possibles afin d'offrir un mode alternatif de résolution de conflit à nos aînés. Suite à la tournée de cette année, j'ai le sentiment que nos aînés aimeraient un mode de résolution qui ne passe pas par la dénonciation auprès des autorités policières. C'est la question à laquelle nous essaierons de répondre cette année.

## Prix du juriste de l'année 2013

A l'occasion de son Assemblée générale annuelle 2013, l'AJEFNE a remis son Prix du juriste à une personne ayant contribué à promouvoir l'accessibilité des services juridiques en français à la population acadienne, francophone et francophile de la Nouvelle-Écosse. Cette année, l'AJEFNE a tenu à remettre le prix à la juge en chef Pamela Williams.

La juge en chef appuie les diverses initiatives de l'Association depuis plusieurs années. Par exemple, elle est la juge qui présente le Programme d'information des parents sur les vidéos créés par l'AJEFNE. Elle a aussi participé à plusieurs Journée du droit. Nous pouvons toujours compter sur son appuie. Elle est très sensible à la réalité des acadiens et francophones de la province particulièrement, en matière de services juridiques.

## Bourse d'étude 2014

Monsieur Daniel Cunningham se mérite la bourse d'études 2014 dont le but est d'encourager les jeunes étudiants francophones à choisir des carrières dans des domaines reliés à la justice. Cette bourse, d'une valeur de 2 000 \$, est le fruit d'une collaboration entre l'AJEFNE et le ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse. Grâce à ses expériences personnelles auprès des gens handicapés qui éprouvaient de la difficulté à obtenir de la compensation suite à des injustices flagrantes, Monsieur Cunningham est maintenant passionné du droit touchant les blessures personnelles et la négligence médicale. Il s'intéresse aussi au droit dans les instances civiles. Il est présentement inscrit à sa deuxième année dans le programme de droit en common law en français à l'Université d'Ottawa.

Après ses études en droit, Monsieur Cunningham a l'intention de revenir travailler en Nouvelle-Écosse afin d'être près de sa famille mais également parce qu'il souhaite offrir des services juridiques en français à la population acadienne, francophone et francophile de la Nouvelle-Écosse.

## Projet «Implantation d'un centre d'accès à la justice»

Nous sommes heureux de confirmer l'obtention des fonds nécessaires pour l'implantation du premier centre d'accès à la justice bilingue de la Nouvelle-Écosse. Ce projet-pilote de 4 ans permettra d'offrir un guichet unique de services d'informations juridiques gratuits à la population de la Nouvelle-Écosse, particulièrement aux francophones, en prenant en considération que le client peut prendre en charge sa situation et faire ses propres choix dans son intérêt.

En plus du service d'information juridique, le centre développera au cours des 4 ans des formations pour la communauté et pour les intervenants du système judiciaire. Il créera aussi une bibliothèque de références sur les divers domaines de droit. Les projets «Répertoire des avocats pouvant offrir un service en français» et la «Journée du droit» seront intégrés aux activités du centre.

Malgré l'apport financier important de Justice Canada, le centre d'accès à la justice doit trouver d'autres sources de financement afin d'assurer son bon fonctionnement durant et après le projet-pilote. Nous consacrerons donc nos énergies à assurer la poursuite de notre offre d'information et de formation pour la communauté acadienne, francophone et francophile de la Nouvelle-Écosse.

Nancy Hays Directrice générale

# États financiers au 31 mars 2014

## TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant . . . . .	1
État de la situation financière . . . . .	2
État des résultats et de l'évolution des actifs nets . . . . .	3
État des flux de trésorerie . . . . .	4
Notes complémentaires aux états financiers . . . . .	5,6,7
Annexe des résultats des projet spéciaux . . . . .	8



## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux membres de L'association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de L'association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, l'états des résultat et de l'évolution des actifs nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et

les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

### **Opinion**

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de L'association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada .

*McNeil Porter Héту*

McNeil Porter Héту  
Licensed Public Accountants, Nova Scotia, Canada

Dartmouth, Nouvelle-Écosse  
Le 30 septembre 2014



## BILAN AU 31 MARS 2014

### Actif

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Actif à court terme		
Trésorerie	24 458 \$	45 297 \$
Créances (note 3)	19 416	41 843
Frais payés d'avance	<u>0</u>	<u>1 000</u>
	<u><u>43 874</u></u> \$	<u><u>88 140</u></u> \$

### Passif

Passif à court terme		
Dettes de fonctionnement (note 4)	17 508 \$	44 368 \$
Produits reporté (note 5)	<u>0</u>	<u>17 444</u>
	<u><u>17 508</u></u>	<u><u>61 812</u></u>

### Actifs Net

Affectations internes	1 553	1 553
Non affecté	<u>24 813</u>	<u>24 775</u>
	<u><u>26 366</u></u>	<u><u>26 328</u></u>
	<u><u>43 874</u></u> \$	<u><u>88 140</u></u> \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

\_\_\_\_\_, Administrateur

\_\_\_\_\_, Administrateur

\_\_\_\_\_, Date





## ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	<b>Budget</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Produits			
Subventions fédérales	68 000 \$	68 000 \$	68 000 \$
Cotisations et divers	<u>0</u>	<u>11 335</u>	<u>12 245</u>
	<u>68 000</u>	<u>79 335</u>	<u>80 245</u>
Projets spéciaux (page 8)	<u>49 294</u>	<u>34 860</u>	<u>102 985</u>
	<u>117 294</u>	<u>114 195</u>	<u>183 230</u>
<b>Charges</b>			
Allocation des coûts de finance	3 400	3 557	4 448
Assurances	1 600	1 500	1 603
Cotisation	29	30	29
Déplacement et réunions	4 700	6 728	5 347
Divers	0	1 111	540
Frais bancaires	580	591	1 026
Frais professionnels et honoraires	13 000	12 370	3 350
Informatique	200	614	535
Locations et entretien de bureau	4 237	6 469	10 638
Matériel de bureau	1 800	1 794	1 929
Publicité et promotion	1 000	1 001	1 112
Salaires et avantages sociaux	35 199	40 952	45 051
Télécommunications	<u>2 255</u>	<u>2 500</u>	<u>2 062</u>
	<u>68 000</u>	<u>79 217</u>	<u>77 670</u>
Projets spéciaux (page 8)	<u>49 294</u>	<u>34 940</u>	<u>102 985</u>
	<u>117 294</u>	<u>114 157</u>	<u>180 655</u>
Excédent des revenus sur les charges	0	38	2 575
Actif net au début de l'exercice	<u>26 328</u>	<u>26 328</u>	<u>23 753</u>
Actif net à la fin de l'exercice	<u>26 328 \$</u>	<u>26 366 \$</u>	<u>26 328 \$</u>



## ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORIE

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Mouvements de trésorerie liés au fonctionnement :		
Excédent des revenus sur les charges	38 \$	2 575 \$
Changement dans les postes à court terme :		
Diminution (augmentation) dans les créances	22 427	(16 661)
Diminution dans les frais payés d'avance	1 000	0
(Diminution) augmentation dans les dettes de fonctionnement	(26 860)	34 141
(Diminution) dans les contributions perçues d'avance	0	(1 000)
(Diminution) augmentation dans les produits reportés	(17 444)	7 566
	<u>(20 839)</u>	<u>26 621</u>
Trésorerie, au début de l'exercice	45 297	18 676
Trésorerie, à la fin de l'exercice	<u>24 458</u> \$	<u>45 297</u> \$



AJEFNE

Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse



# NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

## 1. Objectif de l'organisme

L'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse constituée en vertu de la loi sur les corporations commerciales de la Nouvelle-Écosse, en date du 15 novembre 1994, est un organisme qui a pour mandat de valoriser et de promouvoir l'accessibilité des services juridiques en français à la population acadienne, francophone et francophile de la Nouvelle-Écosse. L'association est une organisation à but non lucratif telle que le définit l'alinéa 149(1) de la loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, n'est pas assujettie aux impôts fédéral et provinciaux.

## 2. Résumé des principales méthodes comptables

### a) Mode de présentation

L'organisme établit ses états financiers selon les Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada (NCOSBL).

### b) Comptabilisation des produits

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

## c) Utilisation d'estimations

Lorsque la direction établit des états financiers selon les NCOSBL du Canada, elle fait des estimations et pose des hypothèses relatives aux éléments suivant:

Les montants présentés au titre des produits et des charges;

Les montants présentés au titre des actifs et des passifs;

Les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels.

La direction établit ses hypothèses en fonction d'un nombre de facteurs, notamment son expérience, les événements en cours et les mesures que l'organisme pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient ne pas correspondre aux estimations si les circonstances et les hypothèses étaient différentes.

## 3. Créances

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Comptes à recevoir	16 627 \$	37 190 \$
Taxe de vente harmonisée	2 789	4 653
	<u>19 416</u> \$	<u>41 843</u> \$

## 4. Dettes de fonctionnement

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Fournisseurs divers	16 118 \$	42 968 \$
Sommes dues à des agences gouvernementales	1 390	1 400
	<u>17 508</u> \$	<u>44 368</u> \$

## 5. Produits reportés

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Brochure juridique	0 \$	269 \$
Immigration	0	9 362
Site Web	0	100
Journée du droit	0	147
Prévenir l'abus	0	7 566
	<u>0</u> \$	<u>17 444</u> \$



## 6. Instruments financiers

L'association utilise la gestion des risques pour suivre et gérer les risques découlant d'instruments financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit et le risque de liquidité.

L'organisme n'a pas recours à des instruments financiers dérivés pour atténuer des risque.

### Risque de crédit

Le risque de crédit découle de deux sources: La trésorerie et les créances. La trésorerie est déposés dans des grandes institutions financières de bonne réputation afin de limiter l'exposition au risque de crédit. Le risque de crédit découlant du fait que des contreparties ne règlent pas leurs créances n'est pas jugé significatif.

## 6. Instruments financiers

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est lié à l'encaissement des fonds provenant des subventions du gouvernement fédéral et provincial, des droits d'adhésion et d'autres sources, dont l'organisme a besoin pour s'acquitter de ses dettes à l'échéance.

## 7. Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent de nombreuses heures par année à aider l'association à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

## 8. Dépendance économique

L'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse est dépendante du financement du gouvernement fédéral pour son existence.



## ANNEXE DES RÉSULTATS DES PROJETS SPÉCIAUX

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	<b>Journée du Droit</b>	<b>Prévenir l'abus</b>	<b>Phase Preliminaire</b>	<b>SNSVAC</b>	<b>SAIC Mentorat</b>	<b>2014 Total</b>	<b>2013 Total</b>
<b>Produits</b>							
Subventions fédérales et autres	1 000 \$	20 066 \$	6 694 \$	3 000 \$	4 100 \$	34 860 \$	102 985 \$
<b>Charges</b>							
Salaires et avantages sociaux	0	12 036	4 172	2 850	0	19 058	23 666
Honoraires	0	0	108	0	0	108	39 669
Déplacements et repas	0	5 419	854	0	4 100	10 373	20 110
Divers	0	0	226	0	0	226	280
Publicité et promotion	1 080	0	0	0	0	1 080	7 471
Présentation	0	0	0	0	0	0	541
Matériel de bureau	0	0	794	0	0	794	51
Graphiste et impression	0	1 607	0	0	0	1 607	7 310
Téléphone et Informatique	0	0	0	0	0	0	767
Allocation des coûts de finance	0	1 004	540	150	0	1 694	3 120
	<u>1 080</u>	<u>20 066</u>	<u>6 694</u>	<u>3 000</u>	<u>4 100</u>	<u>34 940</u>	<u>102 985</u>
Excédent des produits sur les charges	<u>(80) \$</u>	<u>0 \$</u>	<u>0 \$</u>	<u>0 \$</u>	<u>0 \$</u>	<u>(80) \$</u>	<u>0</u>







# AJEFNE

Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse

## *Accès Justice Access / AJEFNE*

1663 rue Brunswick

Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3Z6

Téléphone : (902) 433-2085

Sans frais : 1-844-250-8471

*information@ajefne.ns.ca / www.ajefne.ns.ca*

L'AJEFNE tient à remercier sincèrement le ministère de la Justice du Canada pour son appui financier important.



Ministère de la Justice  
Canada

Department of Justice  
Canada

